



Paris, le 26 septembre 2012

Monsieur,

GILBERT ROGER

SENATEUR DE SEINE-
SAINT-DENIS

SECRETAIRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
DEFENSE ET DES
FORCES ARMEES

CONSEILLER
GENERAL

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 12 septembre dernier dans lequel vous attirez mon attention sur la remise en cause du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), et notamment des conditions fiscales prévoyant que les dépenses de recherche confiées à une université ou à un laboratoire public de recherche soient retenues pour le double de leur montant.

La suppression de ce dispositif en septembre 2011 a entraîné le redressement des JEI ayant bénéficié du « doublement des montants » investis dans la Recherche Publique.

Je transmets votre courrier à François MARC, sénateur du Finistère et rapporteur général de la Commission des Finances, qui sera plus à même de vous répondre sur ce sujet.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Gilbert ROGER

Monsieur François-Xavier BEORCHIA
INSO
2, route de la Noue
F-91 190 Gif-sur-Yvette